

Association Ushagram Suisse, Genève

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
au Comité de l'Association pour l'exercice arrêté au 31
décembre 2020

BEAU HLB (AUDIT) SA
27 Janvier 2021
Réf. CU

**Rapport de l'organe de révision
sur le contrôle restreint
au Comité de l'Association
Ushagram Suisse, Genève**

Genève, le 27 janvier 2021

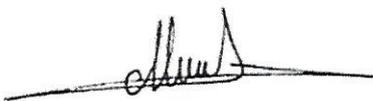
En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association Ushagram Suisse à Genève, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels, qui présentent un Bilan de 9'722.88 CHF et un résultat excédentaire de 1'420.55 CHF ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la norme Swiss GAAP, et ne sont pas en conformités avec la loi et les statuts.

BEAU HLB (AUDIT) SA

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mehmet Cem ÜNAL", written over a horizontal line.

Mehmet Cem ÜNAL
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes)

Association USHAGRAM
GENEVE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

2019

ACTIF

Disponible

Banque

9 721,88

9 054,13

Total disponible

9 721,88

9 054,13

Immobilisation

Mobilier

1,00

1,00

Total immobilisation

1,00

1,00

TOTAL ACTIF

9 722,88

9 055,13

PASSIF

Fonds étrangers

Passif transitoire

684,20

1 437,00

Total fonds étrangers

684,20

1 437,00

Fonds propres

Résultats

Résultat reporté au 1.1.2020

7 618,13

5 206,40

Résultat de l'exercice

1 420,55

9 038,68

2 411,73

Total fonds propres

9 038,68

7 618,13

TOTAL PASSIF

9 722,88

9 055,13

COMPTE DE RESULTAT 2020
(Exercice du 1.1.2020 au 31.12.2020)

2019

PRODUITS

Communes	<u>Affectés</u>	<u>Non affectés</u>	<u>Total</u>	
Bardonnex		-	-	1 800,00
Bellevue		3 500,00	3 500,00	3 500,00
Chêne-Bourg	2 000,00		2 000,00	2 000,00
Choulex		1 000,00	1 000,00	
Collonge-Bellerive	5 000,00		5 000,00	-
Cologny		6 570,00	6 570,00	4 675,00
Jussy		500,00	500,00	500,00
Lancy	5 000,00		5 000,00	5 610,00
Meyrin	-		-	28 050,00
Plan-les-Ouates	3 000,00		3 000,00	3 000,00
Prégny-Chambésy		3 500,00	3 500,00	-
Puplinge	5 475,00		5 475,00	-
Thonex		5 000,00	5 000,00	6 000,00
Troinex		500,00	500,00	500,00
Vandoeuvre		3 718,00	3 718,00	2 625,00
Veyrier		1 000,00	1 000,00	1 500,00
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	20 475,00	25 288,00	45 763,00	59 760,00
Autres				
Gestion de projets		-		711,52
Manifestations		1 034,74		
Cotisations		441,09	1 475,83	330,00
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
			47 238,83	60 801,52

CHARGES

Charges de projets				
Projets Inde et Liban			38 726,53	47 959,35
Frais généraux				
Frais de suivi des projets			-	550,00
Collectes de fonds			482,25	2 932,20
Frais de personnel			4 651,55	4 646,30
Frais administratifs				
Matériel et frais de bureau		1 028,50		1 200,31
Frais financiers		139,30		351,63
Frais d'assemblée		290,15		250,00
Honoraires de révision		500,00	1 957,95	500,00
		<hr/>	<hr/>	<hr/>
			45 818,28	58 389,79
<u>RESULTAT</u>			1 420,55	2 411,73

Association Ushagram Suisse, Genève

Annexes aux états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2020

1. Présentation

L'association Ushagram Suisse, fondée le 18 mars 1999, et constituée sous la forme d'une association de droit suisse, est régie par les dispositions des articles 60 et suivants du code civil et de ses statuts. Son siège est à Genève. Elle a pour but de soutenir les populations de pays défavorisés par des programmes de développement et de promotion de la paix, de favoriser le rapprochement des peuples, les échanges interculturels et les droits humains dans le respect des cultures et des populations locales.

2. Principes comptables

a. Bases de préparation des comptes annuels

Les états financiers de l'Association Ushagram Suisse ont été établis conformément à ses statuts et aux dispositions applicables du Code des obligations et aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss Gapp RPC 21).

b. Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de l'association de droit suisse Association Ushagram Suisse. Ils ne comprennent pas les comptes des projets conduits par les partenaires terrain de Ushagram Suisse.

c. Conversion de monnaies étrangères

Les avoirs et les engagements en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

d. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues par l'Association Ushagram Suisse figurent à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Sont considérés comme des immobilisations corporelles les actifs corporels détenus par l'Association dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, et repartis sur la durée d'utilisation de l'immobilisation.

e. Reconnaissance du revenu

Les dons privés provenant de la collecte de fonds sont reconnus dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encaissés ; par exception à ce principe, les dons affectés à un but précis par le donateur sont reconnus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles ainsi financées. Les recettes provenant de contrats de financement signés avec des bailleurs de fonds sont comptabilisées en revenus l'année où sont encourues les dépenses opérationnelles financées, ceci afin de respecter le principe de correspondance des dépenses et recettes.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou évènements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

f. Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres évènements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

g. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie de l'Association Ushagram Suisse n'est pas présenté, conformément aux dispositions prévues à l'article 27 de la norme « Swiss GAAP RPC 21 ».